

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 32056 Numéro SIREN : 844 825 331 Nom ou dénomination : A.S.T

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2021 sous le numéro de dépôt 50045



20210500452020

DATE DEPOT : 29/06/2021

N° DE DEPOT : 50045

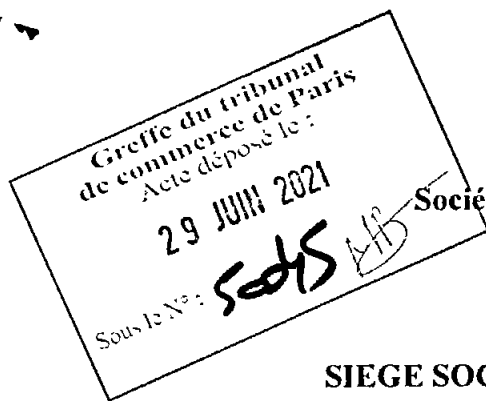
N° GESTION : 2018B32056

N° SIREN : 844825331

DENOMINATION : A.S.T

ADRESSE : 155 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris

MILLESIME : 2020



«SASU A .S.T»

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au Capital de 20 000 Euros

**SIEGE SOCIAL : 155 Rue du Faubourg Saint Denis
75 010 Paris
RCS : 844 825 331**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un
le 1 juin,

Le soussigné, Monsieur AKDADER Samir né le 30/01/1983 à Bejaia
(ALGERIE), demeurant 27 Rue Mario Capra, 94 400 VITRY SUR SEINE agissant en
qualité de Président et actionnaire unique de la SASU A.S.T, déclare statuer sur l'ordre
du jour

AB

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Approbation de ces comptes et de ce rapport.
- Affectation des résultats.
- Quitus au gérant.
- Conventions visées par l'article L223-19 du Code de Commerce.
- Questions diverses.

Puis il dépose sur le bureau, les documents suivants, qu'il met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des Statuts de la Société,
- Une copie de la lettre de convocation,
- Le rapport du Gérant,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du gérant. La discussion s'engage alors sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

AB.

PREMIERE RÉSOLUTION

L'associé et gérant unique, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 ; tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un déficit net comptable de 5 754 Euros.

DEUXIEME RÉSOLUTION

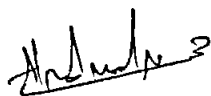
L'actionnaire et président unique décide d'affecter ce résultat déficitaire de 5 754 Euros la manière suivante :

- REPORT À NOUVEAU : 5 754 Euros

L'associé et gérant, après lecture du rapport sur les Conventions visées par l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve en tant que de besoin les conventions visées au dit article telles qu'elles apparaissent dans ledit rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et de tout ce qui précède il a été dressé le présent procès - verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé et gérant unique.

MR AKDADER Samir



«SASU A.S.T»

**Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au Capital de 20 000 EUROS**

**SIEGE SOCIAL : 155 Rue du Faubourg Saint Denis
75 010 PARIS**

RCS : 844 825 331

EXERCICE CLOS LE : 31 Décembre 2020

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

TROISIEME RÉSOLUTION :

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat de l'exercice soit 5 754 Euros (DÉFICIT) au poste suivant :

- REPORT À NOUVEAU : 5 754 Euros

ADOPTION

Cette résolution a été adoptée dans son intégralité par l'Assemblée Générale des Associés réunie le 1 Juin 2021.

SASU A.S.T

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au Capital de 20 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 155 Rue du Faubourg Saint Denis
75 010 PARIS

RCS : 844 825 331

RAPPORT DE GESTION

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2020

Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle conformément aux dispositions légales et statutaires afin, d'une part de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et d'autre part de vous proposer l'affectation des résultats qui en découlent.

Nous tenons tout d'abord à vous faire un bref exposé de la situation de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons réalisé sur l'exercice un chiffre d'affaires de 232 271 Euros. Nos charges d'exploitations se sont élevées à 242 366 Euros dégageant un déficit d'exploitation de 10 095 Euros.

AS.

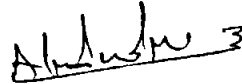
Nos charges d'exploitation représentent ainsi environ 104% de notre chiffre d'affaires.

Notre résultat net ressort, après imputation des résultats financiers, exceptionnels à 5 754 Euros (DÉFICIT).

En outre nous portons à votre connaissance, dans le cadre du rapport spécial établi par la gérance, les conventions réglementées entrant dans le champ d'application de l'article L223-19 du code de commerce.

LE GÉRANT

MR AKDADER Samir

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Akadader', followed by a horizontal line and the number '3'.

«SASU A.S.T»

SARL AU CAPITAL DE 20 000 EUROS

155 Rue du Faubourg Saint Denis
75 010 PARIS

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 dont le total du bilan est de **113 010 Euros** et du compte de résultat présenté sous forme de liste dont le total est de **257 025 Euros** et dégageant un déficit net de **5 754 Euros**

La présente annexe s'articule de la manière suivante :

- 1) ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**
- 2) ETAT DES AMORTISSEMENTS**
- 3) ETAT DES PROVISIONS**
- 4) ETAT DES CREANCES ET DES DETTES**
- 5) ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR**
- 6) ETAT DES CHARGES A PAYER**
- 7) ETAT DES CHARGES ET PDTS CONSTATES
D'AVANCE**

ANEXE-ELEMENT 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les Conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

AS.

- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achats et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la nature de l'immobilisation et de la durée de vie prévue.

Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondant aux amortissements comptables.

ANNEXE-ELEMENT 5

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

Clients	50 208 Euros
Autres	7 648 Euros

ANNEXE-ELEMENT 6

ETAT DES CHARGES A PAYER

Fournisseurs & comptes rattachés	27 172 Euros
Autres dettes	46 796 Euros

ANNEXE-ELEMENT 7

ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

Charges constatées d'avance	0 Euros
-----------------------------	---------

Alouat

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.S.T

Néant * ☐

Adresse de l'entreprise 155 Rue du Faubourg Saint - Denis 75010 PARIS

SIRET

8 4 4 8 2 5 3 3 1 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois*

12

Durée de l'exercice précédent*

12

				Exercice N plus le		Exercice N-1 plus le	
				3 1 1 2 2 0 2 0		3 1 1 2 2 0 1 9	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	64 967	030	16 382	48 584	19 085
	Immobilisations financières* (1)	040	2 729	042		2 729	2 729
	Total I (5)	044	67 695	048	16 382	51 313	21 814
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises*	060		062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	50 208	070	50 208	74 659
			072	7 648	074	7 648	10 950
		Valeurs mobilières de placement	080		082		
		Disponibilités	084	3 841	086	3 841	13 823
		Charges constatées d'avance*	092		094		
		Total II	096	61 697	098	61 697	99 432
		Total général (I + II)	110	129 392	112	16 382	113 010
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	20 000		20 000		
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	2 000				
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131					
	Report à nouveau	134	14 392				
	Résultat de l'exercice	136	(5 754)		16 392		
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	30 638		36 392		
	Provisions pour risques et charges	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	8 403		58		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	27 172		44 403		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)	169	20 343		40 393		
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176	82 372		84 854		
	Total général (I + II + III)	180	113 010		121 246		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	58 633	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	19 000	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AS.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS A.S.T		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant * ☐	
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		3 1 1 2 2 0 2 0		3 1 1 2 2 0 1 9	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210					
	Production vendue	{	biens	215		214					
			services*	217		218		232 270	214 276		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222				
	Production immobilisée*				224						
	Subventions d'exploitation reçues				226						
Autres produits					230		1		1 000		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		232 271		215 276	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234						
	Variation de stock (marchandises)*				236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240						
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)			242		172 617		144 488		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243		244		2 069		1 687	
	Rémunérations du personnel*				250		41 671		25 689		
	Charges sociales				252		10 003		4 492		
	Dotations aux amortissements*				254		16 006		12 281		
	Dotations aux provisions				256						
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262		0		30		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260								
Total des charges d'exploitation (II)					264		242 366		188 668		
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		(10 095)		26 608		
PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES	Produits financiers (III)				280						
	Produits exceptionnels (IV)				290		19 000		10 000		
	Charges financières (V)				294		93		1		
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300		14 566		17 136		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348								
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306				3 079		
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310		(5 754)		16 392		
B — RÉSULTAT FISCAL					312			314	5 754		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318						
	Provisions non déductibles*				322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des epbes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		1 437				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D)	249						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997					
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 series)	986		ZFUTE (44 octies et octies A)	987		Bassin d'emploi à réajuster (art. 44 diodes)	991		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 series)		981		JLI (44 series A)	989						
ARI (44 series)		127		ZRR (44 quinquies)	138		Investissements à dynamiser BLD (art. 44 series)	992			
ZI (44 series)		345		Investissements outre mer	344		Zone de développement prioritaire (44 series)	993			
Dont divers				Deduction exceptionnelle (art. 39 octies A)	643		Créance reportée en arrière du déficit	346		350	
Deduction exceptionnelle (art. 39 octies B)		645		Deduction exceptionnelle (art. 39 octies C)	647		Deduction exceptionnelle (art. 39 octies F)	990			
Deduction exceptionnelle (art. 39 octies D)		648		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite	641		Deduction exceptionnelle (art. 39 octies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	352		354	4 317		
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)				356					
		Déficits antérieurs reportables :*			dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	370		372	4 317		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC RS).

AS.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2021Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.T

Néant * ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *								
ACTIF IMMOBILISÉ														
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406									
	Autres	410	412	414	416									
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426									
	Constructions	430	432	434	436									
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446									
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456									
	Matériel de transport	460	23 700	462	17 367	466	64 967							
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476									
Immobilisations financières		480	2 729	482	484	486	2 729							
TOTAL		490	26 429	492	58 633	494	17 367	496	67 695					
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506									
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516									
	Constructions	520	522	524	526									
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536									
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546									
	Matériel de transport	550	4 615	552	16 006	554	4 238	556	16 382					
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566									
TOTAL		570	4 615	572	16 006	574	4 238	576	16 382					
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Renault Maxity DB-132-JB		Renault CM-447-MY												
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
					Court terme *	Long terme								
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)						
1	5 700	3 499	2 201	6 500	4 299									
2	11 667	739	10 928	12 500	1 572									
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL		578	17 367	580	4 238	582	13 129	584	19 000	586	5 871	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579			Régularisations	590		583		594		595		
TOTAL						596	5 871	585		597		599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

AS.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.T

Néant * ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715			2	
Constructions	720		725			3	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5	
Matériel de transport	750		755			6	
Autres immobilisations corporelles	760		765			7	
TOTAL	770		775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	
						780	

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982bis		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982ter					
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860	4 317				
Total des déficits restant à reporter		870	4 317				

VI DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		325	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		327	380
N° du centre de gestion agréé		326	388
Montant de la TVA collectée		374	53 029
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	36 028
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

AS